FRC 20378 a
Case
FRC
21040

DISCOURS

ET

MOTION

SUR LE PLAN

DE BANQUE NATIONALE

DU PREMIER MINISTRE DES FINANCES,

Prononcé à l'ASSEMBLÉE NATIONALE le 6 Décembre 1789, par M. LE COUTEULX DE CANTELEU, Député de Rouen.

A PARIS.

Chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin Saint-Jacques, N° 31.

1789.

THE NEWBERRY
LIBRARY

DISCOURS

ET

MOTION

SUR LE PLAN DE BANQUE NATIONALE

DU PREMIER MINISTRE DES FINANCES,

Prononcé à L'ASSEMBLÉE NATIONALE par M. le COUTEULX DE CANTELEU, Député de Rouen.

LA connoiſſance complète que vos Commiſſaires viennent de vous donner de la Caiſſe d'Eſcompte, doit avoir diſſipé les nuages dont on a voulu la couvrir, & fixé vos idées ſur cet établiſſement.

Permettez, Meſſieurs, à un Négociant, de diſcuter actuellement l'objet important qui vous occupe, par les raiſonnemens ſimples qui ſont toujours employés dans ſon état, en affaires d'intérêt & de convenance.

Vous ne pouvez, Meſſieurs, vous diſpenſer de faire uſage d'un moyen de crédit quelconque : le Tréſor public a beſoin d'une recette extraordinaire de 170 millions, pour couvrir la dépenſe courante de 1789 & 1790.

Il faut pourvoir à une bien plus forte ſomme, ſi vous voulez éteindre toutes les dettes arriérées, reprendre le paiement des objets ſuſpendus, & faire des rembourſemens de convenance.

Je crois pouvoir fixer la queſtion en diviſant ces beſoins : les uns ſont pour les dépenſes courantes, exigibles par leur nature en monnoie courante : les autres peuvent être remplis à des époques ſucceſſives, mais déterminées.

Dans tous les cas, vous ne pouvez vous diſpenſer de vous procurer des avances ſur les reſſources dont vous avez le droit de faire uſage, parce que vous ne pouvez utilement en réaliſer les effets, qu'avec le temps & de prudentes diſpoſitions.

Dans le fait, il s'agit de faire un arrangement entre un débiteur & des Créanciers d'une même famille, qui ont tous intérêt de conſerver l'honneur du nom, & de ne pas laiſſer dépérir une propriété utile à tous.

Je compare l'État à une grande Manufacture,

à une entreprise qu'il faut soutenir : si elle est contrariée par les circonstances, une exploitation suivie en rendra les produits assurés Il faut donc commencer par lui donner les moyens de satisfaire au courant de ses dépenses, de payer ses ouvriers & ses travaux indispensables. Ces dispositions se lieront nécessairement à celles qu'on adoptera en même-temps pour la restauration générale de l'entreprise.

L'État s'est servi de la Caisse d'Escompte, comme une grande Maison de Commerce ou une grande entreprise se sert de son Banquier.

Il est très-fréquent, dans les liaisons de cette nature, que le prêteur soit entraîné au point de ne pouvoir refuser toutes les avances qui deviennent successivement nécessaires pour le soutien de son emprunteur.

Réciproquement celui-ci ne peut plus se passer du crédit additionnel que lui donne la signature de son prêteur; il ne peut plus faire des négociations sans l'acceptation de son Banquier.

Mais, dans la question que nous traitons, l'emprunteur est un Souverain qui a cru d'abord pouvoir soutenir ses affaires & celles de son Banquier, en donnant à ce dernier des Arrêts de surséance.

Le Banquier en a fait un usage prudent &

honnête. Il a continué partiellement ſes paiemens. & a aſſez conſervé la confiance du Public, pour jouir encore d'un bon crédit.

Aujourd'hui le Souverain (& vous ſentez, Meſſieurs, le ſens que je donne à ce mot dans notre Conſtitution actuelle) quoique très-embarraſſé dans ſes affaires, & hors d'état de payer ſes engagemens à échéance, eſt plus confiant dans les reſſources; il croit qu'il peut enfin faire uſage de ſon crédit perſonnel, & ſe ſouſtraire à ce crédit additionnel qu'il empruntoit de ſon Banquier; il fait plus: il improuve les Arrêts de ſurſéance dont ce dernier jouit.

Que fait-il donc qui réponde à cette généreuſe diſpoſition, & quels ſont ſes moyens? S'il fait uſage de ceux auxquels les Préopinans ont donné la préférence, il créera des Billets d'État, des aſſignats à terme; il en forcera le cours: il fera enfin du papier monnoie; & le premier emploi auquel il le deſtine, c'eſt de le donner à ſon Banquier en paiement de ce qu'il lui doit, c'eſt-à-dire, de s'acquitter ainſi avec la Caiſſe d'Eſcompte.

Mais, Meſſieurs, cette Caiſſe d'Eſcompte a, de ſon côté, des Créanciers à payer, & elle ne peut ſe diſſimuler que ſi elle acquitte ſes enga-

gemens avec un papier de nouvelle création, dont le cours ſera forcé, le caractère que ces billets ont conſervé, parce qu'elle n'a profité qu'avec modération de la ſuſpenſion dont elle jouit, ſera altéré ou perdu ſans remède.

Alors elle obſervera au Souverain, qui, ſous les ſeuls rapports de ſa dette immenſe, doit être juſte & circonſpect, que l'inconvénient d'un papier d'un cours forcé, appliqué aux dépenſes courantes, eſt bien plus grave, lorſque lui-même en applique la loi à ſes propres billets, aſſignations ou reconnoiſſances; & que ſi ce nouveau papier, cette nouvelle monnoie n'obtient pas un libre cours, & ſubit quelque diſcrédit, les billets de la Caiſſe d'Eſcompte en ſeront également frappés: par les opérations, même purement commerciales de cette Caiſſe, ils ſont liés au ſort de cette nouvelle monnoie, qu'elle ne peut refuſer: il en réſultera donc inévitablement le diſcrédit de l'un & de l'autre papier, & l'anéantiſſement de toute monnoie fictive.

C'eſt ſous ce point-de-vue que j'enviſagerai le plan du Premier Miniſtre des Finances, & je me renfermerai toujours dans les idées qui me ſont familières.

L'expérience des affaires apprend qu'en matière de crédit & de reſſources (car c'eſt ce dont il eſt encore queſtion dans la ſituation où nous ſommes) tous les principes & toutes les convenances ſont les mêmes, lorſqu'il faut mettre en mouvement un ou pluſieurs millions.

C'eſt dans les principes ſages & ſimples d'une bonne économie, que M. Necker vous propoſe, Meſſieurs, pour votre propre intérêt, de bien diſtinguer d'abord la nature des dépenſes auxquelles vous voulez pourvoir; de conſidérer s'il ne ſeroit pas plus convenable aux circonſtances de faire encore uſage de la force additionnelle de votre Banquier, c'eſt-à-dire, de la Caiſſe d'Eſcompte, pour les dépenſes qui auront lieu juſqu'à ce que vous ayez donné une aſſiette poſitive à vos opérations; s'il n'y auroit pas quelque riſque de changer pendant cet intervalle, la nature, & l'habitude de vos paiemens; habitude qui, enfin, s'eſt maintenue & vous a été utile dans la criſe la plus violente.

Obſervez bien, Meſſieurs, que cela ne s'oppoſe en aucune manière aux diſpoſitions que vous voûdriez adopter pour l'acquit de tous les objets que vous voulez liquider, & aux rembourſemens de convenance que vous voulez faire.

Cette ſeconde claſſe de dépenſes auxquelles il faut pourvoir, eſt celle qui ſe prête à cet arrangement de famille dont je vous ai déjà parlé, ſi facile & ſi naturel, lorſqu'il exiſte un intérêt commun entre le débiteur & le créancier, particulièrement lorſque ce dernier voit que le proviſoire eſt aſſuré & affermi.

On n'a pas ſans doute réuſſi, Meſſieurs, à vous perſuader que M. Necker eût méconnu les principes & les baſes d'une Banque publique : la principale baſe de ſon Plan eſt un accroiſſement de fonds combiné ſur l'étendue des avances dont vous avez beſoin, & ſur la quotité des Billets en émiſſion. Auſſi c'eſt en n'en faiſant pas mention, ou en mettant en doute la poſſibilité de la nouvelle miſe de cinquante millions qu'il demande, qu'on a cenſuré ſon projet.

Mais, Meſſieurs, on n'a pas évalué ni calculé la réunion de volontés & d'intérêts qui peuvent concourir à cet accroiſſement de fonds.

1°. Il faut avoir confiance dans la volonté des Actionnaires eux-mêmes, & dans leur intérêt commun avec la Nation, de ne pas courir les chances d'un nouveau papier, quelque dénomination que vous lui donniez, dont le diſcrédit éventuel entraîneroit celui de ſes Billets, & bou-

leverſeroit même ſes opérations commerciales.

2°. Il faut avoir confiance dans la volonté des créanciers de l'État & de tous ceux qui tiennent aux affaires publiques, qui ont un ſi grand intérêt de maintenir dans toute leur valeur les cent-quatorze millions de Billets de Caiſſe actuellement en émiſſion, & d'écarter le diſcrédit dont ils ſeroient frappés par la ſubſtitution ou l'échange d'un nouveau papier dont le ſort eſt incertain.

3°. Il faut avoir confiance dans la volonté de toutes les grandes Villes de commerce, de tous les Négocians du Royaume, qui ont un ſi grand intérêt de préférer à toute création d'un papier d'un cours forcé, l'émiſſion de celui de la Caiſſe d'Eſcompte, d'après le plan de M. Necker, parce qu'il préſente les plus grandes probabilités d'un paiement à préſentation, & que la quotité en eſt fixée ſous votre ſurveillance.

Pouvez-vous croire, Meſſieurs, que toutes ces volontés & tous ces intérêts réunis ne concourront pas efficacement à faire lever les nouvelles actions de la Caiſſe d'Eſcompte ? Joignez-y, Meſſieurs, le concours de ceux qui, dans toutes les claſſes de citoyens, ſont dans l'activité des échanges & des tranſactions de toute eſpèce.

Eſt-ce lorſque toute la Nation voit ſes Re-

préſentans réunis dans la Capitale, & toutes les Villes de commerce leurs Députés; lorſque toutes les Villes, en raiſon de l'intérêt que leur préſente la diviſion du Royaume en Départemens, ont envoyé ici des Députés extraordinaires, que nous pourrions douter de la poſſibilité de réunir cinquante millions dans un placement ſolide, avantageux, utile à l'Etat, à nos travaux, & ſi ſalutaire dans la périlleuſe néceſſité où nous pourrions être de recourir à des reſſources dangereuſes & nuiſibles?

D'ailleurs, Meſſieurs, cette miſe de fonds ſi importante par ſes effets pour l'utilité générale, comme pour l'utilité particulière, mériteroit bien de votre part une invitation à toutes les Villes de commerce, pareille à celle que Colbert mit en uſage pour placer les Actions de la Compagnie des Indes, lorſqu'il la créa.

C'eſt ainſi que je réponds, Meſſieurs, à ceux qui ont combattu le plan du Premier Miniſtre des Finances, en écartant la baſe ſur laquelle il eſt appuyé, ou en niant abſolument la poſſibilité de pouvoir l'élever.

Je terminerai mon opinion en répondant à l'objection qui m'a paru être de nature à faire

le plus d'impreſſion dans cette Aſſemblée, ni le zèle qu'elle a pour une bonne Conſtitution.

On vous a dit, Meſſieurs, que l'inſtitution d'une Banque Nationale n'étoit pas un acte conſtitutionnel, parce qu'on avoit lieu de craindre que, ſi l'Aſſemblée Nationale elle-même pouvoit avoir ſous ſa main un grand crédit dans une latitude aſſez indéterminée, pour la porter à faire éventuellement un uſage exagéré de ſes forces, cela ſeroit dangereux pour la Nation.

Je ne crois pas cette objection bien fondée dans notre ſituation politique, économique & commerçante.

En général, nous avons plus d'activité & d'induſtrie que d'argent, plus de ſol & de terrein à cultiver que de crédit, plus de volonté que de moyens : dans mon opinion, aucune Nation n'a plus beſoin que nous d'une Banque publique, établiſſement reconnu, par l'expérience, comme le levier le plus puiſſant, la force additionnelle la plus efficace, qu'on puiſſe employer pour mettre en mouvement & en action toutes les forces de production individuelle.

Repréſentant d'une Province qui, par le pro-

duit de ſon commerce, de ſes Manufactutes & de ſon induſtrie, a toujours eu une riche part dans la balance du Commerce, j'ai vu avec douleur qu'on ait voulu, à cet égard, écarter votre ſollicitude en faiſant réſulter des opérations de la Caiſſe d'Eſcompte le déſavantage de la ſituation actuelle de la France, dans ſes rapports de commerce, & dans ceux de ſa balance avec les autres Nations.

On n'a donc pas calculé le préjudice irremédiable que nous cauſe la concurrence de l'induſtrie angloiſe, dirigée avec intelligence vers tous les objets qui par leur bon marché, & par leur peu de valeur, peuvent être conſommés par le plus grand nombre, & ſatisfaire, avec tant de convenance, à nos premiers beſoins, que le Patriotiſme le plus ſévère n'en oſe pas exiger le ſacrifice.

On n'a donc pas calculé les effets ſenſibles dans nos Ports de mer & dans nos Manufactures, de l'invaſion des Etrangers ſur le Commerce de nos Colonies, qui détruit viſiblement cette préférence nationale, que les Colons donnoient ci-devant aux productions de notre ſol & de notre induſtrie.

On n'a donc pas calculé les effets du dépériſſement de la navigation françoiſe, cette branche de Commerce la plus intéreſſante par ſon influence ſur toutes les autres, & qui entretient une fabrication ſi étendue, qui eſt elle-même un attelier immenſe. Les exportations des denrées coloniales ne ſont plus réſervées pour nos Navires, & c'eſt le plus ſouvent ſur leur *leſt* que nos Vaiſſeaux caboteurs ſortent de nos Ports pour l'Eſpagne & le Portugal.

Parcourons les différens marchés de l'Europe & de l'Amérique : nous y avons été ſucceſſivement ſupplantés par nos rivaux, toujours par ſuite de nos erreurs politiques, & de notre amour aveug'e pour ces ſyſtèmes dont ils bercent adroitement notre inexpérience, même notre humanité, lorſqu'il eſt de leur intérêt de nous les faire adopter.

Cependant, Meſſieurs, en laiſſant ainſi échapper par millions les bénéfices qui ſoldoient ſi utilement la balance de notre Commerce avec les Puiſſances de l'Europe, nous anéantiſſons une des propriétés du Peuple François, celle que lui donne ſon induſtrie & ſon travail ; & lorſqu'on voit les Anglois qui, ci-devant, ne

faiſoient pas pour plus de cinq millions d'étoffes de coton par an, en faire aujourd'hui, année commune, pour plus de 180 millions, a-t-on bien calculé quel eſt pour un Royaume la richeſſe du travail du Peuple ? quelle eſt notre misère aujourd'hui, que ce travail eſt preſque nul dans la plus grande partie de la France ? & alors, Meſſieurs, n'eſt-il pas pour vous d'un danger extrême de prendre le change ſur les véritables cauſes de nos maux, & de les attribuer à la Caiſſe d'Eſcompte ?

Je ne vous préſente point un pareil établiſſement comme le ſalut de toutes vos affaires, mais je le préſente, avec aſſurance, comme un bon auxiliaire dans les grandes opérations que vous entreprendrez, un moyen de puiſſance, ou au moins, un appui néceſſaire dans ce moment où vous établiſſez une organiſation nouvelle dans toutes les parties de l'adminiſtration du Royaume. Il ne peut par lui-même produire, mais il peut, il doit animer votre induſtrie, aider, faciliter vos avances, accélérer plus ou moins le débit de vos productions, lorſque vous aurez repris vos débouchés qui vous ont été enlevés, & que vous ſerez moins faciles à ſubir le joug de l'induſtrie étrangère.

Mais, Meſſieurs, je ne vois dans le Plan de M. Necker que le mot, la ſeule dénomination qui ait pu alarmer ceux qui craignent l'inſtitution d'une Banque Nationale.

1°. le Miniſtre vous propoſe de fixer & de limiter l'émiſſion des Billets à 240 millions.

2°. Cette émiſſion eſt principalement fondée ſur les cent-ſoixante-dix millions dont la Banque Nationale vous fera les avances; & ſi, dans vos diſpoſitions ultérieures, vous pouvez vous affranchir de toute eſpèce d'anticipations & d'avances, ainſi que votre Comité de Finances vous l'a propoſé, la Banque Nationale n'ayant plus un emploi utile des cent-ſoixante-dix millions que vous lui aurez rembourſés, l'émiſſion de ces Billets ſera réduite, & ſes capitaux rembourſés aux Actionnaires en proportion, pour ſe reſtreindre aux opérations de commerce, à moins que les circonſtances & une nouvelle Légiſlature n'en diſpoſent autrement.

3°. M. Necker vous propoſe enfin, Meſſieurs, de limiter la durée du privilége de cet établiſſement, & de le mettre ſous votre ſurveillance. Le nombre des Commiſſaires que vous nommerez à cet effet, & la réunion des perſonnes hors de la claſſe de celles qui ſont dans les affaires de Com-

merce & de Finances, qui seront appelées à cette Administration, suivant la proposition de M. Necker, auront le double avantage de contenir cette Banque dans les limites que vous prescrirez, & de multiplier, de répandre dans les différentes classes des citoyens, les connoissances utiles des grands intérêts de commerce & de crédit, & leurs différens rapports.

Je dois, Messieurs, avant de conclure, professer ici hautement, que si, avant de connoître personnellement M. le Premier Ministre des Finances, simple Négociant dans ma Province, j'ai toujours eu une grande confiance dans ses talens comme dans ses vertus, c'est parce que, depuis sa première élévation au Ministère, dans des temps heureux, comme dans nos momens désespérés, il s'est toujours présenté avec des idées simples, celles d'un bon économe, dont tout le secret, pour relever les affaires délabrées d'une grande Maison, est d'en diminuer la dépense, d'en améliorer les recettes, & d'en conserver le crédit.

C'est ainsi qu'en se mettant à la portée de tout le monde, ce Ministre a obtenu une grande confiance : ses idées sur l'Administration des Finances, n'ont rien de compliqué ; il parle à

tous les individus de la Nation, comme Sully parloit à son Maître. Chacun prend la plume, & sans se fatiguer l'esprit par de grandes combinaisons, peut, dans les distractions d'une vie agitée, comme dans le calme de la retraite, connoître promptement l'état des affaires publiques, apprécier, avec convenance, la justesse des mesures que le Ministre propose, & se décider promptement à donner, par le concours de sa volonté, cette impulsion toujours si heureuse & si efficace lorsqu'elle part d'un sentiment de confiance.

Tous ceux qui, sans expérience, & peut-être sans étude, ont voulu paroître tout-à-coup, dans les circonstances actuelles, investis de la science de l'Administration, ont trop suivi l'essor de leur imagination, pour bien apprécier celui qui, docile aux loix de la Nature, ne veut rien obtenir par de pénibles efforts, ni par des moyens extraordinaires, mais seulement aider, par une culture suivie, l'amélioration & la reproduction des richesses de l'Etat.

C'est donc avec une dextérité & une sagesse à laquelle l'Europe a justement applaudi, que M. Necker a constamment assujetti son génie & ses talens à une marche simple, & à des dispositions qui n'ont jamais exigé, de la part des Agens

de

de l'Adminiſtration, comme de celle de tous les Citoyens, que de la bonne volonté & un bon eſprit.

Pourquoi je conclus, Meſſieurs :

1°. A admettre le plan de M. le Premier Miniſtre desFinances.

2°. A ce qu'il ſoit nommé des Commiſſaires pour en concerter l'exécution avec ce Miniſtre, & y faire les modifications & les améliorations qui ſeront jugées néceſſaires, par ce que ces Commiſſaires ſeront autoriſés à conférer à cet effet avec les Commiſſaires & Adminiſtrateurs de la Caiſſe d'Eſcompte & les Députés des principales Villes du Royaume.

3°. A ce qu'il ſoit écrit, aunom de l'Aſſemblée, Nationale, à toutes les grandes Municipalités pour leur faire convoquer une Aſſemblée de tous les Négocians, Marchands, & de tous les Citoyens dans les affaires, ou intéreſſés directement aux différentes tranſactions du Commerce, dans laquelle ils ſeront invités à ſe charger d'un certain nombre d'actions nouvelles dans la Banque nationale, en leur faiſant connoître, d'après ce que je viens de vous expoſer aſſez imparfaitement, les raiſons qui doivent les y déterminer, & l'importance,

334

pour le salut de la chose publique, du concours & de la bonne volonté de tous les Citoyens, &c.